



Secrétaire administratif de la F3SCT du CSA SD91

N°26 – 2024-2025

Affaire suivie par :

Lucie TEMME

Tel. : 01.60.91.76.62

Mél. : [ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.secretariatprevention@ac-versailles.fr)

Évry-Courcouronnes, le 17 novembre 2024

Boulevard de France – Georges Pompidou  
91012 ÉVRY-COURCOURONNES

## F3SCT DU CSA SD 91 N°1 - BILAN PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

Étaient présents

### Représentants de l'administration

Madame Rachel MEYNENT – Directrice académique adjointe

Monsieur Olivier DELMAS – Directeur académique adjoint

Monsieur Éric JAVOY – Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré

Madame Muriel BONNET - Secrétaire Générale

### Invités

Madame Béatrice BONNAUD - Conseillère de prévention départementale

Madame Nathalie LETURGIE - Conseillère de prévention départementale,

Madame Valérie ALEXANDRE - Psychologue du travail

Madame Corinne SCHILTZ – Inspectrice Santé Sécurité au Travail

Madame Louiza HOUDJAL – Médecin de prévention

Madame Armelle LE DEM - Assistante sociale des personnels

Madame Isabelle MAGNE - Assistante sociale des personnels

Madame Lucie TEMME - Secrétaire administrative de la F3SCT du CSA SD 91 – DACP

Madame Caroline DUHEC – Cheffe de la DACP

### Représentants des personnels

Monsieur Ludovic NOUVEAU - titulaire FSU 91

Madame Yéléna SUSIC - titulaire FSU 91

Madame Sandrine BATY – titulaire FSU 91

Monsieur Patrice ALLIO – titulaire FSU 91

Madame Johanna GASTON – titulaire FNEC FP-FO

Monsieur David ROUSSEL – titulaire FNEC FP-FO

Madame Saïda SOUFI – titulaire UNSA Éducation

Madame Angélique ADAMIK, titulaire SNALC

Madame Magalie PEREZ - titulaire - SGEN CFDT

Madame Fatiha PETIOT - suppléante FSU 91

Madame Nadia SLIMANI - suppléante FSU 91

Madame Ludivine BILLARD – suppléante FSU 91

Monsieur Fabien DAUBRESSE – suppléant FSU 91

Monsieur Nicolas OLIVE – suppléant FNEC FP-FO

Madame Ismahen MANTES – suppléante FNEC FP-FO

Madame Murielle TOULET – suppléante UNSA Éducation

Madame Cécile SENATOR - suppléante SGEN - CFDT

Monsieur Sylvain PERREAU, suppléant CGT Éducation

Monsieur Vincent LORRIERE – suppléant SNALC

Madame BONNET, Secrétaire générale ouvre la séance à 9h35. La séance se fera en présence de Monsieur JAVOY, adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré, de Madame MEYNENT, Directrice académique adjointe et de Monsieur DELMAS, Directeur académique adjoint. Madame COQ, Directrice académique, en visite avec Monsieur le Recteur sera absente.

1. **Déclarations liminaires :**

- Déclaration liminaire de la FSU 91 (annexe 1)
- Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO (annexe 2)
- Déclaration liminaire de la CGT Éducation (annexe 3)
- Déclaration liminaire du SGEN-CFDT (annexe 4)
- Déclaration liminaire du SNALC (annexe 5)

Pas de déclaration liminaire pour l'UNSA Éducation.

Au regard des différentes déclarations liminaires, plusieurs points seront abordés en suivant l'ordre du jour.

2. **Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024 :**

Madame BONNET demande s'il y a des observations avant de le soumettre au vote.

Madame SUSIC, Secrétaire de la F3SCT, souhaite clarifier un point qui n'a pas été abordé lors du GT N°1 – Organisation. Elle souhaite que, de façon générale, les procès-verbaux soient diffusés directement à l'ensemble des organisations syndicales et pas uniquement au secrétaire de la F3SCT. De plus elle n'était pas présente à l'ensemble de la séance du 2 juillet 2024 et ne se sent pas légitime pour valider seule les éventuelles modifications.

Madame BONNET prend note, les procès-verbaux seront désormais diffusés à l'ensemble des organisations syndicales. Elle demande que les demandes de modification soient centralisées par la secrétaire de la F3SCT.

Madame SUSIC refuse car les organisations syndicales veulent exprimer leurs doléances en instance.

Madame BONNET accepte et passe au vote du procès-verbal.

**VOTE : Approbation du PV de la F3SCT du 2 juillet 2024**

**Pour : 9 (FSU 91, FNEC FP-FO, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation) – Contre : 0**

**Abstention : 1 (SGEN-CFDT)**

Le SGEN-CFDT, absent lors de la séance du 2 juillet 2024, s'abstient.

Madame GASTON, titulaire de la FNEC FP-FO, demande que les procès-verbaux modifiés soient envoyés aux organisations syndicales.

Madame BONNET accepte la demande. Les PV seront envoyés après modification aux organisations syndicales. Elle précise que les demandes de mises à jour sur les sites internet sont en cours.

Madame LETURGIE, Conseillère de prévention départementale, précise également que les modifications d'affichage sont en cours.

Madame SCHILTZ, Inspectrice en Santé et Sécurité au Travail, précise que le décret 14-27 a modifié l'idée des procès-verbaux car les représentants du personnel avaient des difficultés à les avoir à temps. L'article 83 a précisé que la Secrétaire de la F3SCT doit signer le procès-verbal, il doit être transmis dans le mois qui suit la séance aux représentants du personnel, il doit être approuvé par l'instance à la séance suivante. Cela évite un délai trop important entre l'instance et les signatures des PV.

Madame GASTON souhaite avoir des précisions sur les fiches de déclaration amiante. Le personnel d'un établissement a contacté la FNEC FP-FO, avant le COVID, car il pensait être en contact avec de l'amiante. Des fiches d'auto-déclarations devaient leur être envoyées puis transmises au médecin de prévention. Avec le COVID, rien n'a pu être fait.

Madame SCHILTZ explique qu'il s'agit de fiches qui ne sont pas réglementaires, les déclarations accidentelles d'exposition à l'amiante concernent uniquement des travailleurs amiante. Il s'agit ici d'une ouverture effectuée par la Direction générale de la fonction publique (circulaire LEBRANCHU en 2015), cela devait concerner des expositions passives. L'important est que cela figure dans le dossier médical de l'agent, il n'y a pas de délai pour remplir cette fiche. Le médecin peut transmettre cette fiche.

### **3. Présentation des relevés de décision des GT N°1 organisation, 2 RQTH, 3 et 5 préparations de la visite du collège Mozart à Athis-Mons :**

Madame BONNET présente les différents relevés de décision pour information et demande s'il y a des remarques.

Madame GASTON signale que la FNEC FP-FO n'est pas d'accord avec ce qui a été décidé lors des groupes de travail.

Madame BONNET rappelle qu'il ne s'agit pas d'un procès-verbal mais d'un compte-rendu de réunion qui reflète ce qui a été dit en groupe de travail.

Monsieur DELMAS, Directeur académique adjoint, demande s'il s'agit de l'ensemble des relevés de décision.

Madame GASTON précise que la FNEC FP-FO est d'accord pour le relevé de décision de la séance RQTH et contre pour les relevés de décision de la préparation de la visite du collège Mozart à Athis-Mons.

Monsieur ROUSSEL, titulaire de la FNEC FP-FO, fait remarquer, concernant le relevé de décision du GT N°1 – Organisation, que la FNEC FP-FO a informé directement la direction de son absence contrairement à ce qui est noté dans le relevé.

Madame BONNET informe que le relevé sera modifié.

### **4. Bilan ISST et SST 91 :**

Madame SCHILTZ, Inspectrice Santé Sécurité au Travail, présente son rapport d'activité 2024-2025 (annexe 6).

Monsieur ALLIO, titulaire FSU 91, s'interroge sur l'écart du nombre de visites en collège (4 visites) et en lycée (10 visites) sur le département.

Madame SCHILTZ explique que les visites ont été faites en fonction d'une thématique imposée par l'Inspection générale, cette année-là, il s'agissait des missions du DDFPT. Dix visites au moins devaient être réalisées dans des lycées professionnels.

Monsieur PERREAU, suppléant CGT Éducation, demande des précisions sur la fonction de l'ISST qui est indépendant mais qui doit suivre les directives de l'Inspection générale.

Madame SCHILTZ précise que les ISST font des propositions de thématiques puis l'Inspection générale choisit une thématique de visite mais le choix des établissements est libre.

Elle relève un défaut de communication important entre les différents acteurs ainsi qu'un défaut de connaissance en matière d'exploitation des bâtiments et de vérifications techniques réglementaires.

Monsieur DAUBRESSE, suppléant FSU 91, explique que la traçabilité des actions menées en matière de santé et de sécurité est possible à condition que les acteurs souhaitent le faire. Concernant le suivi des actions et la contrainte de mise aux normes. Il pose la question de savoir comment cela va-t-il se passer.

Madame SCHILTZ précise que les préconisations à mettre en œuvre sont adressées au chef d'établissement à l'issue de la visite. Malheureusement il n'y a qu'un ISST pour 4 000 établissements, le suivi est compliqué à mettre en œuvre. Pour les situations très critiques, une vérification de l'avancée des mises en place d'actions est faite, avec le médecin de prévention, pour que le personnel ne soit plus exposé. Généralement, lors de ces visites, un conseiller de prévention départemental est présent afin de partager les constats et d'accompagner par la suite la mise en œuvre du plan d'action. Un tableau de suivi est déjà mis en place par les Conseillères de prévention du département.

Madame MEYNENT, Directrice académique adjointe, demande des précisions sur la traçabilité.

Madame SCHILTZ précise qu'il faudrait mettre en place une feuille d'émargement pour le personnel lors des réunions de pré-rentrée dans les établissements pour un suivi de l'information SST.

Monsieur PERREAU souhaite appuyer sur la formation et l'information envers les personnels, il y a un manque de culture en matière de santé et de sécurité au travail très forte dans l'Éducation Nationale qui dure depuis des années. En F3SCT, il est régulièrement demandé que, dans les réunions de pré-rentrée, un point santé et sécurité au travail soit fait. Dans combien de temps des directives en ce sens vont être mises en place afin de travailler sur la prévention. L'administration est capable de le faire.

Madame BONNET rappelle que le processus de communication envers les chefs d'établissement et les IEN est déjà bien avancé pour rappeler les documents obligatoires ainsi que les bonnes pratiques. Il faudrait peut-être envisager une maquette à diffuser en plus de la capsule vidéo.

Monsieur OLIVE, suppléant FNEC FP-FO, interroge Madame la Secrétaire sur le décalage entre ce qui est proposé aux chefs d'établissements et la réalité du terrain.

Madame MEYNENT explique que cela est dû à un problème culturel, il y a un vrai travail de fond à faire.

Madame SCHILTZ indique que la réunion de pré-rentrée est souvent axée sur la pédagogie, une place à l'Assistant de prévention doit être donnée en établissement.

Madame BONNET précise qu'un support de 15 pages sur le sujet a été envoyé dans le 1<sup>er</sup> degré.

Monsieur ALLIO intervient sur le registre du DGI qui ne se trouve pas au bon endroit dans beaucoup d'établissement comme le registre SST.

Madame ADAMIK, titulaire SNALC, souhaite avoir des informations sur la disponibilité des affiches concernant les membres de la F3SCT à afficher dans les établissements et à destination des personnels car elles ne sont pas à jour dans les établissements.

Madame GASTON ajoute que les affiches ne sont pas affichées et ne sont pas à jour depuis 10 ans.

Madame LETURGIE informe que cela dépend du Rectorat, la mise à jour 2024-2025 a été demandée dernièrement.

Madame SUSIC, titulaire FSU 91, souhaite alerter sur le risque incendie au sein du collège Jean Lurçat à Ris-Orangis où il y a une rupture du câble SSI. Les personnels ont été informés de la mise en place de représentant du SDIS sur site avec des cornes de brume. Le coût de cette mise en place est important sur la période d'absence de sécurité, il est plus élevé que le coût de la réparation lui-même. Il faut, sur cet établissement, un vrai point de vigilance, sachant qu'il s'agit d'un établissement qui a rencontré de grosses difficultés lors du passage de la commission de sécurité.

Madame GASTON complète en rappelant qu'une visite de cet établissement a été effectuée il y a 2 ou 3 ans, avec une liste de préconisations sur des travaux urgents relevant de la sécurité des élèves et du personnels qui est restée sans nouvelle à ce jour.

Madame SUSIC exprime son inquiétude concernant les restrictions budgétaires du Conseil Départemental sur les établissements de l'Essonne. Il y a des établissements qui sont extrêmement dégradés sur le département, sur le collège Jean Lurçat on parle de travaux pour 5 000€ alors que la mise en place d'agents du SDIS coûte 900€ par jour.

Monsieur ALLIO précise que ce choix vient du fait que le devis était trop élevé.

Madame MEYNET rappelle que le principal a informé l'administration de cette situation.

Madame ADAMIK alerte sur le déclenchement intempestif des alarmes incendie par les élèves et que, certaines administrations désactivent les alarmes incendies.

Madame BONNET précise que les établissements temporisent les alarmes, ils décalent le lancement de la sonnerie pour pouvoir vérifier s'il y a réellement un incendie.

Monsieur PERREAU intervient sur la formation de prévention des risques, elle doit se faire sur le temps de travail à l'attention de tous les personnels, tous postes confondus pour développer une culture commune.

Madame BILLARD, suppléante FSU 91, précise que dans le 1<sup>er</sup> degré un plan de formation est donné aux enseignants mais il ne contient pas d'information sur la santé et la sécurité au travail. Beaucoup d'enseignants voudraient ces formations mais sur leur temps de travail et non en dehors.

Madame BONNET poursuit avec les indicateurs en santé et sécurité au travail 2023-2024 pour le département de l'Essonne (annexe 7).

Monsieur PERREAU s'interroge sur les chiffres des accidents du travail et souhaite connaître le nombre de demandes d'imputation au service faites qui ne correspondent pas forcément au nombre d'accidents reconnus. Les risques psycho-sociaux ne sont pas forcément reconnus au regard du nombre de fiches RSST.

Madame BONNET précise que certains chiffres dépendent des applications et d'autres du nombre de fiches RSST.

Monsieur PERREAU s'étonne que le risque majeur évoqué par les personnels ne débouche pas sur un accident du travail.

Madame BATY, titulaire FSU 91, souhaite savoir pourquoi certains accidents du travail ne sont pas reconnus alors qu'il s'agit d'accidents sur le lieu du travail et reconnus ensuite par le Conseil médical en cas de recours.

Madame SUSIC souhaite avoir des précisions sur la procédure des accidents du travail, en cas de demande de CITIS. Le site n'est pas à jour car il n'y a pas d'information sur les modalités de recours.

Madame BONNET prend note, elle demandera la vérification et la mise à jour du site.

Monsieur PERREAU rappelle qu'il y a, d'une part, des accidents qui ne sont pas reconnus et d'autre part des agents qui ne savent pas que leur accident pourrait être imputable au service et n'en font pas la demande. Certains chefs d'établissement ne pensent pas à leur proposer et leur suggèrent un arrêt maladie ordinaire alors que cela relève de l'accident du travail.

Madame SUSIC rajoute que dans le contexte politique décrit dans les déclarations liminaires, la question de l'accident de service devient majeure ainsi que la reconnaissance de l'imputabilité puisque cela évite les jours de carence.

Madame BONNET prend note.

Monsieur ALLIO demande des précisions concernant le temps d'attente pour les visites médicales, car les agents signalent une attente trop importante.

Le Docteur HOUDJAL informe que les médecins de prévention ont en moyenne 5 consultations par jour avec en plus : les tiers temps, les F3SCT, les réunions et les conseils médicaux. Actuellement, le délai d'attente se situe entre 1 à 2 mois.

Madame SENATOR s'étonne du nombre de visites 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés par rapport au nombre de fiches RSST dans le 1<sup>er</sup> degré qui est de 86%. Comment expliquer cela.

Madame ADAMIK demande plus d'informations sur les visites préventives : qui demande ces visites, comment se passent-elles ? Une organisation syndicale peut-elle faire cette demande ?

Madame ALEXANDRE, Psychologue du travail, rappelle que le chef d'établissement peut faire des demandes de visites préventives mais également un chef de service ou un IEN. Les organisations syndicales peuvent également en faire la demande à condition qu'il y ait au préalable une demande des agents avec recueil des besoins.

Monsieur PERREAU souhaite revenir sur le déploiement des DUERP, il faut rester vigilant sur le suivi et la mise à jour de ce document. Pour l'année prochaine, il serait intéressant d'avoir le nombre d'établissements avec un DUERP à jour pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Concernant le plan départemental à formaliser, il y a une explosion des RPS, il est étonnant que cela ne figure pas dans les mesures à prendre prochainement, cela n'apparaît pas comme une priorité de travail alors qu'il s'agit d'un sujet primordial dans nos groupes de travail.

Madame GASTON salue les personnels médico-sociaux et le personnel de la DSDEN qui ont travaillé sur les bilans qui sont complets mais également sur toutes les actions menées. Les personnels font de très bons retours. Elle rappelle que la FNEC FP-FO demande, depuis de nombreuses années, que des moyens soient investis massivement dans le recrutement : des assistants de prévention, des assistants sociaux, des psychologues du travail, des ISST, des médecins de prévention. Cela doit se faire dans le respect de leur indépendance qui passe forcément par des moyens financiers, la FNEC FP-FO demande une augmentation de leurs moyens.

Monsieur OLIVE salue également les personnels pour le travail effectué. Ces documents ne présentent pas un bilan de l'employeur, mais des chiffres. Que fait l'employeur pour améliorer réellement ces chiffres ? Malgré 14 groupes de travail, l'avancée est lente, le nombre de fiches RSST est en augmentation malgré les réunions. La FNEC FP-FO condamne la poursuite des dégradations de la fonction publique, particulièrement le saccage de l'Éducation nationale, il y a des contre-réformes qui s'enchaînent, le PACTE, le choc des savoirs, l'acte 2 de l'école inclusive et maintenant 3 jours de carence. Toutes ces décisions ont pour résultat une augmentation des fiches RSST. Sur les deux dernières années : il y a plus 18% sur le 2<sup>nd</sup> degré et plus 90% sur le 1<sup>er</sup> degré. Les conditions de travail sont dégradées, la santé de tous les personnels est mise à mal. Il y a un constat sur les demandes d'accidents de service, suite à une dégradation de la santé mentale qui sont systématiquement refusés alors que l'accident se passe sur le lieu de travail. La FNEC FP-FO demande à avoir le nombre de personnels et le nombre de personnels tous corps confondus en moins dans le département par rapport à l'année dernière.

Madame BONNET informe qu'il n'y a pas de personnels en moins. Le RSU de 2023 sera voté cette année, il contient ces informations.

Monsieur OLIVE demande le nombre d'accidents de service refusés par l'administration, le nombre de démissions des professeurs stagiaires, le nombre de demandes de ruptures conventionnelles ainsi que le nombre d'AESH sur l'année.

Madame BONNET précise qu'il s'agit de questions à adresser au CSA. Concernant les AESH, il y a eu 127 recrutements avec prises de fonction au 4 novembre. Une prochaine session de recrutement aura lieu fin novembre pour 85 postes pour un total de 2 500 AESH sur le département. Concernant le nombre de démissions d'AESH, il sera communiqué prochainement.

Monsieur OLIVE explique que ces chiffres permettraient de faire une corrélation entre le nombre de personnels et le nombre d'élèves sur le département, car le nombre de recrutements n'est pas satisfaisant. Le nombre d'accidents de service qui reste stable n'est pas satisfaisant non plus. Que fait l'employeur pour faire baisser ces chiffres ? La FNEC FP-FO demande de nouveau, ce qui est mis en place pour faire baisser les risques d'agressions et de chutes de plain-pied. Elle demande également à la Direction académique de traiter les dossiers d'accidents du travail avec plus de souplesse quand il s'agit d'accidents causés par une santé mentale dégradée.

Concernant les DUERP, le FNEC FP-FO rappelle que ce n'est pas au directeur d'en être responsable mais à l'employeur car il a les moyens de faire cesser les risques. Ce n'est pas aux enseignants de s'en saisir. Pour conclure, sur le terrain, les conditions de travail dans les services et les écoles se dégradent de plus en plus et de manière catastrophique du fait des contre-réformes. Les responsabilités sont mises à dos pour imposer ces réformes. Les trois jours de carence ajoutent de la souffrance. Il y a un cortège de mesures qui visent à dégrader la santé mentale des personnels de l'Éducation nationale, cela n'est pas acceptable.

Madame BONNET prend note des questions. Concernant les chutes de plain-pied, un plan de prévention spécifique peut être prévu.

Madame BONNAUD explique que le pourcentage de chutes de plain-pied n'évolue pas depuis plusieurs années.

Madame GASTON explique que les mesures prises par le passé ne sont plus efficaces aujourd'hui à cause du nombre d'élèves qui augmente dans les classes. Les salles ne sont plus adaptées au nombre d'élèves par classe. C'est la Direction académique qui a les moyens de faire baisser le nombre d'élèves par classe avec des ouvertures de classes, ce qui pourrait faire baisser le nombre de chutes de plain-pied.

Monsieur PERREAU complète en demandant de faire attention à ce que ce chiffre ne soit pas sur-représenté en pourcentage par rapport à l'ensemble des accidents non visibles et non reconnus notamment liés aux RPS. Les trois jours de carence représenteront également un risque non négligeable du point de vue infectieux car de nombreux agents viendront malades au travail et contamineront les collègues. Le coût sera supérieur, in-fine, aussi en termes d'arrêts maladie.

Madame BONNET prend note et reprend l'ordre du jour.

#### **5. Point de situation DGI : E.M.P.U. La Queue d'Oiseau – Les Ulis**

Madame BONNET rappelle qu'il s'agit d'un DGI sur un produit irritant concernant des élèves et du personnel de l'école. Les démarches auprès de l'A.R.S. ont été entreprises, le centre antipoison a été saisi par l'ARS. Il y a eu des échanges entre la Direction académique et Monsieur le Maire des Ulis. L'ISST a accompagné l'IEN et la mairie sur cette situation.

Monsieur JAVOY, Adjoint à la Directrice académique en charge du 1<sup>er</sup> degré, précise que la situation a été traitée rapidement par l'IEN : les élèves concernés ont été très vite répartis avec pour certains, un accueil dans d'autres lieux. L'enseignant a été placé en ASA, faute de lieu pouvant l'accueillir. La mairie a pris en charge la suite en prenant contact avec un organisme pour effectuer des prélèvements mais il n'était pas accrédité et n'a pas donné de résultats. Le retour dans l'école n'était pas envisageable pour la Direction académique tant que les doutes n'étaient pas levés malgré l'insistance du maire. Une visite a été effectuée avec l'ARS, la mairie et la Direction académique. Suite à cette réunion, de nouveaux tests ont été effectués pendant les vacances par le centre antipoison et la préfecture de police de Paris. Par précaution, les dalles du plafond ont été changées. Les éléments transmis suite aux tests ont permis un retour à l'école en toute sécurité le lundi 4 novembre. Un point de situation sera fait vendredi 8 novembre.

Madame SUSIC s'interroge sur la nature du produit irritant et sa présence avérée. Les collègues ont ressenti de réels symptômes.

Monsieur JAVOY précise qu'il s'agit d'un produit très volatile utilisé pendant les vacances pour le nettoyage des classes qui a été mal dosé et qui n'était pas le bon produit de nettoyage.

Madame BATY précise qu'une réunion a eu lieu dans une salle de classe qui ne faisait pas partie des classes identifiées, les enseignantes ayant participé à cette réunion ont présenté des symptômes très rapidement. Les médecins qui les ont suivies, ont constaté des lésions aux yeux. L'enseignante qui y travaille a toujours la fenêtre ouverte. Au moment de la réunion, les portes et les fenêtres de la classe étaient fermées.

Monsieur JAVOY précise que les différents acteurs sont intervenus très rapidement et la situation est suivie.

Madame SCHILTZ précise que le dossier est suivi par la police judiciaire qui est en possession de l'ensemble des résultats et qui nous a informés de la réouverture des classes.

Monsieur ALLIO fait remarquer qu'une information aux collègues ayant subi ce DGI doit être faite.

Madame SCHILTZ précise que les agents auront une information de la part de la police judiciaire sous couvert du secret médical. Des prélèvements ont été faits donc chaque collègue aura ses résultats.

Monsieur JAVOY remercie Madame BATY et Madame SCHILTZ pour le travail effectué.

Monsieur PERREAU s'interroge car il s'agit d'un sujet grave d'empoisonnement : si le produit incriminé n'est pas identifié, comment avoir un plan de prévention. Est-ce-que l'Éducation nationale a porté plainte contre X ?

Madame BONNET répond ne pas avoir connaissance d'un dépôt de plainte, des mesures conservatoires ont été prises et des prélèvements ont été effectués.

Madame SCHILTZ précise qu'à partir du moment où des enfants sont concernés avec apparition de symptômes et que l'ARS est contactée, le processus se met très vite en marche. L'objet est de comprendre ce qu'il s'est passé. Beaucoup d'informations vont remonter suite aux résultats d'analyses.

Monsieur JAVOY ajoute que le dernier contact a été fait pendant les vacances scolaires avec Monsieur le maire, un point sera fait le 8 novembre afin de savoir comment s'est passée la semaine de reprise.

Madame BATY remercie Madame BONNAUD pour l'aide et le suivi effectué lors de ce DGI car Monsieur le maire refusait la fermeture de l'école malgré les préconisations effectuées.

#### **6. Point de situation sur le lycée R. Doisneau – Corbeil-Essonnes**

Madame BONNET rappelle qu'une communication aux organisations syndicales sur le sujet a été faite par le cabinet.

Madame MEYMENT rappelle que le lycée R. Doisneau rencontre de multiples difficultés depuis l'an passé. Un conflit dans l'équipe de direction a conduit à des conditions non satisfaisantes pour l'élaboration des emplois du temps et la préparation de la rentrée 2024. Sur les emplois du temps, quand les organisations syndicales ont alerté sur la situation et qu'il a été constaté un problème profond, une équipe d'experts a été formée en lien avec les enseignants et travaille à la reconstruction complète des emplois du temps pour une finalisation prévue mi-novembre. Cette situation n'est pas satisfaisante tant pour le personnel que pour les élèves.

Concernant les alertes nombreuses de la part des OS qui n'ont pas été entendues : quatre délégations de personnels ont été reçues, les difficultés ont été entendues même si les situations restent systémiques, la mise en place de l'accompagnement des personnels peut être parfois long. Monsieur le Recteur a demandé au Ministère de diligenter une enquête administrative. Il appartient à l'Inspection générale de communiquer sur ce sujet. Un autre problème est celui du climat scolaire dégradé avec un incident important qui a donné lieu à un conseil de discipline. Les organisations syndicales signalent un besoin d'écoute et d'accompagnement de la part des personnels. Une demande de présence du CAAEE a été faite afin qu'il soit présent en cas de manifestation. Une collaboration entre la psychologue du travail et le CAAEE a débouché sur plusieurs modalités qui ont été proposées à l'établissement.

Madame ALEXANDRE propose aux personnels du lycée la possibilité d'organiser des groupes de parole collectifs sur la base du volontariat, des entretiens individuels sur site et des entretiens individuels en dehors des heures de travail.

Madame SUSIC explique avoir un premier retour suite à la demande de mise en place de la cellule d'écoute, elle signale que personne n'a su ce qui était mis en place sur l'établissement. Les personnels sont preneurs de ces mesures et ils se réuniront pour faire le point sur leur état de santé à la suite du conseil de discipline. En revanche, il existe, sur cet établissement, des conflits interpersonnels, une réflexion doit être menée s'agissant des entretiens. Il y a une forme d'urgence.

Madame MEYMENT souligne avoir connaissance des conflits interpersonnels et précise qu'ils feront l'objet d'un travail à moyen terme avec l'ensemble du collectif pour pacifier la situation une fois la problématique des emplois du temps résolue.

Monsieur LORRIERE, suppléant SNALC, rappelle qu'en plus des problèmes d'emplois du temps et de l'incident entre un élève et un professeur (les enseignants sont divisés sur cette question, le soutien des professeurs vis-à-vis de leur collègue n'est pas systématique ni inconditionnel).

Madame MEYNET précise qu'avant les congés et suite aux incidents, un mouvement fort des élèves a éclaté avec des blocus. Le CAAEE et les forces intérieures ont été mobilisés pour pacifier la situation au maximum. Depuis la rentrée, les blocus sont disséminés sur le bassin d'Evry et de Massy suite à un appel d'un influenceur sur TikTok mais les revendications sont très larges. Le CAAEE suit cette situation, il y a des menaces sur un proviseur et le climat est inquiétant. Ce qui se passe au lycée Doisneau est en lien avec ces événements.

Monsieur LORRIERE ajoute que la décision du conseil de discipline laisse les enseignants interrogateurs.

Madame GASTON rappelle que, depuis des années, le lycée alerte sur ses difficultés pour construire les emplois du temps. Sur cet établissement, les élèves ne sont pas entendus ni les parents ni les enseignants. Pourtant ils sont d'accord sur les problématiques rencontrées. L'aide administrative aurait dû être mise en place depuis longtemps. Elle pose la question de la protection du chef d'établissement qui a été accusé de détournement d'argent dans la presse et déclare qu'aucun démenti n'a été fait par le Rectorat. Elle conclut que l'administration ne le protège pas.

Madame MEYNET précise qu'il y a eu une relation conflictuelle interne à la direction qui a fortement déstabilisé son fonctionnement, la réforme du lycée est mise en place depuis plusieurs années. L'exercice des emplois du temps est un exercice extrêmement complexe. La direction académique soutient l'équipe de direction.

Madame GASTON demande si un démenti sera fait par Madame la directrice académique.

Madame BONNET prendra attache auprès du service de communication du Rectorat.

Madame GASTON ajoute qu'il y a une demande importante sur le recrutement de 4 assistants d'éducation, un CPE, un proviseur, la création officielle d'un poste de DDFP, la nomination d'une AESH et sur la surcharge des effectifs. Pourquoi aucune de leurs demandes ne sont acceptées ? Les élèves connaissent les revendications du personnel et sont d'accord avec celles-ci. Le ministre doit être informé des difficultés rencontrées dans le département.

Madame SUSIC rejoint la FNEC FP-FO sur la question des moyens, nombreuses inquiétudes en lien avec les RPS ne sont pas prises en compte malgré les nombreuses alertes. Il y a un problème de méthode, quand il y a des alertes des personnels, l'impression est que la parole des OS a moins de poids que celle du chef d'établissement. Il semble que les décisions prises le sont uniquement sur la base du discours des chefs d'établissement. Souvent suite aux alertes formulées, il n'y a aucune réponse de l'administration. S'il y a un manque de personnels pour traiter les alertes, il faut le dire car il n'est pas normal de devoir relancer l'administration pour obtenir des réponses. Sur les questions de risques psycho-sociaux dans les écoles, il faut que l'administration soit avec les OS et non contre les OS. Elle pose la question de savoir pourquoi la parole des collègues a moins de poids que celle des chefs d'établissement. Elle ajoute qu'il faut rétablir le dialogue social.

Monsieur ALLIO ajoute qu'il y a un manque de réponses et que lorsqu'il y a une réponse, elle est insatisfaisante. La situation sur le lycée R. Doisneau est délétère, elle dure depuis au moins 3 ans. Malgré les différentes audiences, rien ne change. Tous les jours, il y a des sollicitations de la part du personnel de cet établissement, il y a un problème profond. Les collègues voulaient avoir une prise en charge dès lundi mais aucune information n'a été transmise concernant la cellule d'écoute. Le personnel a un sentiment de mépris de la part de l'administration.

Madame MEYNENT espère sortir de cette situation, elle prend note des différentes remarques mais ne partage pas le point de vue des OS. La parole des personnels est toujours entendue. Lorsqu'il y a une alerte, l'administration se tourne automatiquement vers le chef d'établissement ce qui, parfois, permet de résoudre la problématique rapidement.

Madame GASTON rappelle que les problèmes de cet établissement sont multiples : problème bâtiminaire avec des salles de classes condamnées, problèmes avec la région... Concernant l'annonce du conseil de discipline, il est compliqué pour la direction de l'établissement de communiquer sur ce sujet.

Madame MEYNENT rappelle qu'un travail sur le conseil de discipline avait été fait avec le chef d'établissement.

Madame GASTON soulève un problème de composition sans professeur élu au CA lors de la période réglementaire pour le conseil de discipline. Les professeurs ont refusé de siéger au CA. Il y a un conseil de discipline avec des personnels élus en dehors de la semaine réglementaire, le conseil de discipline peut être annulé. Le chef d'établissement est bloqué.

Monsieur PERREAU rappelle que la DSDEN a autorisé des élections en dehors des semaines réglementaires mais que ce n'est pas la question sur cet établissement.

Madame SUSIC rappelle que la FSU 91 ne conteste pas le conseil de discipline.

Madame GASTON explique qu'il ne faut pas prendre le risque que le conseil de discipline soit revu par l'Académie, avec une diffusion dans la presse au risque de faire exploser la ville. Il ne s'agit pas d'un contexte classique, si le chef ne gère pas correctement elle demande ce que fait la Direction académique pour accompagner le chef d'établissement.

Madame MEYNENT rappelle que le conseil de discipline a été accueilli à la DSDEN.

La FNEC FP-FO demande une nouvelle fois des réponses sur les assistants d'éducation, le CPE, le proviseur adjoint, sur le DDFP, les AESH et sur la surcharge des effectifs.

Madame MEYNENT répond qu'en l'état actuel des choses, il a été dit aux équipes qu'il n'y a pas de moyens pour répondre à ces demandes.

Madame GASTON demande de nouveau des informations sur la mise en place d'un accompagnement du chef d'établissement sur la communication.

Madame MEYNENT explique de nouveau qu'un accompagnement a été mis en place, la Direction académique n'a pas à le faire à la place du chef d'établissement car il n'en a pas fait la demande. La situation de cet établissement est extrêmement complexe, la DSDEN mesure combien la situation est difficile pour tous, enseignants, direction, élèves et parents d'élèves.

Madame BONNET propose aux organisations syndicales, au vu de l'heure très avancée, de voter la délégation de visite du collège W. A. Mozart, le point DGI sur le collège Jean Moulin ainsi que les avis et de reporter les points de l'ordre du jour qui n'ont pu être abordés.

## **7. Point de situation sur le DGI du collège Jean Moulin**

Madame BONNET rappelle le DGI fait par Monsieur OLIVE : fuites d'eau par le plafond. Une intervention a été faite le soir du 7 octobre, dès le lendemain une visite avec le Conseil départemental a eu lieu, les travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires. Il reste un problème de salpêtre qui a engendré la fermeture d'une salle de classe.

Monsieur OLIVE souhaite avoir des précisions concernant le délai des travaux qui ont amené à la fermeture de plusieurs salles suite à un problème sur les disjoncteurs.

Madame BONNET précise qu'un point de situation avec le Conseil départemental va être effectué le 20 novembre, les éléments seront communiqués aux OS.

## **8. Point de situation sur la visite du collège Mozart à Athis-Mons :**

Madame BONNAUD rappelle que la composition de la délégation de visite sera composée d'un membre de chaque organisation syndicale.

Madame SUSIC rappelle qu'il y a un débat sur la question paritaire entre les OS.

Madame GASTON souhaite avoir deux membres de la FNEC FP-FO pour la délégation étant donné qu'ils ont deux sièges.

Madame BONNET rappelle qu'il n'y a aucun rapport avec le nombre de siège, la délégation est composée d'un seul membre par organisation et que cela a été décidé en F3SCT. Elle rappelle également qu'il s'agit d'une délégation de visite et qu'il s'agit d'une visite qui a été votée et organisée en groupe de travail.

Madame GASTON tiendra informés les adhérents de la FNEC FP-FO de cette décision car les élections professionnelles ne sont pas respectées.

Monsieur ROUSSEL explique que cela pose problème car le groupe de travail n'est pas décisionnaire. La FNEC FP-FO fait une proposition.

Madame BONNAUD rappelle les membres de la délégation de visite.

Pour les représentants des OS :

- La secrétaire de la F3SCT : Madame SUSIC
- Pour la FSU 91 : Monsieur ALLIO
- Pour la FNEC FP-FO : Madame GATON
- Pour la CGT Éducation : Monsieur PERREAU
- Pour le SGEN : Madame PEREZ
- Pour le SNALC : Madame ADAMIK
- Pour l'UNSA Éducation : Madame SOUFI

Pour les représentants de l'administration :

- Le médecin des personnels : Docteur JULIEN
- La Psychologue du travail : Madame ALEXANDRE
- L'infirmière de prévention : Madame CASTEILLA
- La Secrétaire générale : Madame BONNET
- Les Conseillères de prévention départementales : Madame BONNAUD et Madame LETURGIE

Madame SUSIC indique qu'il avait été demandé que les représentants de l'administration soient présents et que les acteurs de la prévention soient observateurs et non en qualité de représentants de l'employeur. Il faut que les entretiens se fassent avec un représentant du personnel et un représentant de l'employeur pour que les collègues se sentent entendus aussi par l'administration. Cela garantit une égalité dans les entretiens.

Madame MEYNENT ne rejoint pas l'analyse faite et rappelle que les entretiens ont vocation à recueillir la parole des agents et que Madame la Directrice académique peut se faire représenter par des personnels de l'administration, les personnels de prévention en font partie. De plus, sa présence n'est pas opportune car en tant que directrice académique adjointe elle est la supérieure hiérarchique directe de Madame la cheffe d'établissement. Cela enverrait un message faussé des missions et des objectifs de cette visite. Néanmoins, son accompagnement peut être proposé à Madame la Principale lors des conclusions de la visite. Les directeurs académiques adjoints n'ont pas leur place dans ces entretiens car le rôle des DAASEN est d'évaluer le travail des chefs d'établissement et de prendre des décisions sur leur mobilité.

Madame SUSIC justifie son désaccord en expliquant que dans les échanges avec l'administration il y a souvent des désaccords, les OS ont besoin d'être certains de l'écoute de la direction académique.

Madame MEYNENT rappelle que l'écoute est très présente même si elle est faite par les représentants de la direction. La parole du personnel est entendue.

Monsieur ALLIO explique que si les DAASEN sortaient de cette position hiérarchique cela permettrait d'entendre directement la parole des personnels, cela n'aurait pas la même valeur ni pour les collègues, ni pour la direction académique. Le contact direct peut permettre de créer un lien direct avec le personnel, ce qui serait bénéfique pour tous.

Madame MEYNENT rappelle que les conclusions de la visite permettront de mieux diriger l'accompagnement qui sera mis en place pour travailler à une amélioration du climat au sein de l'établissement.

Madame BONNET propose le vote de la délégation de visite

**VOTE : Approbation des membres de la délégation de visite du collège W. A. Mozart à Athis-Mons**

**Pour : 0 – Contre : 0**

**Abstention : 8 (FSU 91, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation SGEN-CFDT)**

**Refus de vote : 2 (FNEC FP-FO)**

Monsieur ROUSSEL explique le refus de vote car cette délégation n'a pas de sens.

Madame GASTON précise être d'accord avec la présence de Madame la Directrice académique lors des conclusions et préconisations. La FNEC FP-FO souhaite que Madame MEYNENT soit bien identifiée comme représentante de l'employeur.

## 9. Lecture et vote des avis :

Madame SUSIC présente les différents avis :

### **VOTE de l'avis N°1 :**

*La F3SCT 91 constate un dysfonctionnement majeur des GT situations particulières : absence des représentants de la DASEN, absence de réponses ou réponses insatisfaisantes, absence de dialogue social.*

*C'est pourquoi, la F3SCT demande :*

- Que les GT 1D et les GT 2D soient scindés et aient lieu sur des moments différents pour permettre à toutes les situations d'être examinées précisément*
- Que ces GT soient systématiquement présidés à minima par un DASEN adjoint et qu'en cas contraire, un report soit proposé*
- Qu'un point sur les accidents de service soit fait à chaque GT : nombre d'accidents de service, nature des accidents, nombre de refus, motif des refus*

**Pour : 10 – Contre : 0 Abstention : 0**

### **VOTE de l'avis N°2 :**

*La F3SCT 91 constate une dégradation générale du bâti scolaire dans l'Essonne, qui entraîne une dégradation majeure des conditions de travail des personnels d'Éducation. Bien souvent, les situations signalées ne trouvent pas de réponse de la collectivité avant des semaines ou des mois, voire des années. Il existe même des situations qui ne sont jamais traitées.*

*C'est pourquoi, la F3SCT 91 demande la mise en place, au moins une fois par an, d'un GT bâti scolaire avec la présence systématique de représentants des collectivités territoriales.*

**Pour : 10 – Contre : 0 Abstention : 0**

### **VOTE de l'avis N°3 :**

*La F3SCT 91 constate que la réforme du Choc des Savoirs désorganise le fonctionnement des établissements, crée un conflit de valeurs chez les personnels qui sont sensés l'appliquer, met en concurrence les collègues, accentue les conflits interpersonnels et génère des risques psychosociaux importants.*

*C'est pourquoi, la F3SCT 91 demande l'abandon de la réforme du Choc des Savoirs.*

**Pour : 10 – Contre : 0 Abstention : 0**

### **VOTE de l'avis N°4 :**

*La F3SCT 91 constate un nombre important d'accidents de service dans l'Essonne, mais aussi des dysfonctionnements dans le traitement de ces accidents et dans la tenue des conseils médicaux.*

*C'est pourquoi, afin de pouvoir réaliser des enquêtes conformément à l'article 64 du décret 2020-1427, la F3SCT 91 demande à recevoir régulièrement, lors des GT situations particulières, des informations précises relatives aux accidents de service : nombre d'accidents de service, nature des accidents, nombre de refus, motif des refus.*

**Pour : 10 – Contre : 0 Abstention : 0**

**VOTE de l'avis N°5 :**

*La F3SCT 91 a engagé des travaux depuis un an sur l'accueil des personnels bénéficiant d'une RQTH et constate parfois un manque de prise en compte des besoins des personnels dans les écoles et les établissements par les chefs de service.*

*C'est pourquoi, la F3SCT 91 demande la mise en place d'une formation de sensibilisation aux situations de handicap sur les lieux de travail à destination des chefs de service.*

**Pour : 8 (FSU 91, CGT Éducation, SNALC, UNSA Éducation SGEN-CFDT) – Contre : 0**

**Abstention : 2 (FNEC FP-FO)**

Madame GASTON explique le vote de la FNEC FP-FO par le fait que les chefs d'établissement ou les IEN qui ne mettent pas en place les aménagements demandés ne peuvent pas toujours le faire. Cet avis est réducteur car il reporte la faute sur le chef d'établissement et non sur l'employeur.

Madame SUSIC précise qu'avec un dialogue avec la Secrétaire générale et des entretiens lors d'accompagnements, il s'avère que des solutions peuvent être trouvées, qu'elles ne relèvent pas uniquement de l'incapacité de les mettre en œuvre. Il faut une sensibilisation des chefs de services aux situations de handicap dans le cadre du travail.

Madame BONNET remercie les membres de la F3SCT et clôture la séance à 13h30.

La Secrétaire du F3SCT



Yéléna SUSIC

La Directrice Académique



Pascale GOQ